



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION
du **11 MAR. 2020**

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 15 janvier 2020

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 15 janvier 2020, portant
sur:

un crédit de 1 200 000 F destiné à la transformation de l'escalier extérieur existant et à la
rénovation intérieure des deux étages de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2,
sur la parcelle N° 2722 de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève

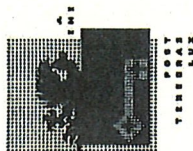
est approuvée.

Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO

VILLE DE
GENÈVE



LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1360-I
SÉANCE DU 15 JANVIER 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 68 oui

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 200 000 francs, destiné à la transformation de l'escalier extérieur existant et à la rénovation intérieure des deux étages de la Bibliothèque des Eaux-Vives, sise rue Sillem 2, parcelle N° 2722 de la commune de Genève, section Eaux-Vives, propriété de la Ville de Genève.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 200 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Certifié conforme:

Le Secrétaire:


Didier Lyon

La Présidente:


Marie-Pierre Theubet